

## CONSEIL DE HAMEAUX

La Fracette – Les Courrier – Les Ciseaux –  
Les Moulins – Les Panières – Le Carneret -  
Le Pont du Lac – Chez Joubert – Les Teppaz

**Compte rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2016**

**Présents** : Jean et Martine Albert, Bruno et Sophie Noury, Guillaume Quéron, Denis Isaac, Gabriel et Sébastien Locatelli, Ricardo Alborni, Andrée et Geneviève Mallan, Pascal Thiévenaz, Jacques Martin, Louis Bocchino, soit 14 personnes représentant 10 foyers.

**Excusés** : Alix Isaac, Marie Thérèse et Paul Vincent, Elizabeth Braure, Jean-Yves André, M Schmerken.

**Intervenant** : Denis Séjourné, président de la CCCC

**Animation** : Brigitte Bienassis, Maire.

-----  
Chez Monsieur et Madame Noury aux Courriers.

En premier point de l'ordre du jour Brigitte Bienassis ouvre le Conseil à 14 heures 35. Le compte rendu du Conseil précédent n'amène pas de remarques particulières, il est approuvé à l'unanimité.

### **1. Le projet de territoire – échange avec Denis Séjourné, président de la CCCC**

En introduction Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a été créée le 1<sup>er</sup> Janvier 2014 par la fusion des trois EPCI Chartreuse-Guiers, Mont Beauvoir et Les Entremonts en Chartreuse.

Elle regroupe 17 communes et, environ 16855 habitants.

Les 40 Conseillers communautaires sont issus des Conseils municipaux des communes adhérentes ; le nombre de Conseillers de chaque commune est fonction de leur nombre d'habitants. La commune de Saint Pierre d'Entremont Savoie est représentée par deux Conseillers : Brigitte Bienassis et Louis Bocchino.

L'effectif salarié de la CCCC est de 35 personnes.

Après cette rapide présentation Denis Séjourné précise l'esprit dans lequel a été créée la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.

*Le « Projet de territoire » se définit comme l'ouverture à tous les habitants des Communes de la CCCC à la possibilité d'exprimer ce qu'ils veulent faire de leur territoire dans une perspective à long terme.*

Que voulons-nous en matière d'écoles, de créations d'entreprises, d'activités touristiques, d'aides à la personne, de maintien des espaces agricoles et de la forêt...etc. pour les 10, 20, 30 années à venir ?

*L'idée de projet dépasse la simple nécessité de gestion du territoire, elle implique de définir ce que veulent les habitants en termes d'activité, d'équipements et d'environnement.*

Le projet de territoire s'inscrit dans un cadre contraignant : la réglementation, les contraintes administrative, géographiques et les possibilités financières de la CCCC et de chaque Commune.

Projet de territoire et PLUi. Denis Séjourné précise que ce projet verra sa traduction spatiale à travers le PLUi. Il rappelle qu'actuellement une vingtaine d'hectares sont prises chaque année sur les espaces agricoles et naturels pour l'urbanisation. Il est impossible de continuer à ce rythme, il est impératif de maîtriser cette évolution dans le temps. Les modes de destination du foncier ont des répercussions sur l'agriculture, la forêt, l'économie et le tourisme.

Le cas du ski alpin soumis aux aléas climatiques doit être un sujet de réflexion sur l'ouverture à d'autres activités hivernales avec ou sans neige : Qu'elles pourraient-être les activités de substitution capables de maintenir l'attractivité de la Chartreuse en hiver? Denis Séjourné nous fait part de la décision préfectorale de dissoudre le SIVU (syndicat intercommunal) de la station de Saint Pierre de Chartreuse – Le Planolet et de la nécessité pour la CCCC d'acquiescer cette compétence pour éviter la fermeture de la station.

Economie De même, quel type d'industrie souhaitons-nous voir s'implanter en Chartreuse ? Quelles entreprises pourraient être intéressées et à quelles conditions ?

Diagnostic : La démarche de « Projet de territoire » a commencé par un diagnostic préalable, un état des lieux présentant les points forts et les faiblesses de notre Communauté, réalisé avec la participation des habitants, des socio-professionnels, des élus. Ce diagnostic est terminé, il a été présenté aux habitants lors de réunions publiques.

Stratégie : Après avoir répertorié et défini ce que veulent les habitants, les socio-professionnels et les élus de la CCCC dans la phase d'élaboration de la stratégie, il s'agira de hiérarchiser les attentes en fonction de leurs pertinences, de leurs priorités et de leurs coûts tout en tenant compte des projets de développement propres à chaque commune (tourisme, équipements sportifs, agriculture, forêts, ski,...etc.)

Budget : A cette étape succédera l'élaboration des projections budgétaires sur plusieurs années pour vérifier la faisabilité des choix. Les moyens financiers ont pour origine l'effort particulier de chaque commune, une augmentation possible des impôts dans les limites de l'acceptabilité, les ressources fiscales supplémentaires produites par l'implantation de nouvelles entreprises, de nouvelles ressources comme la production d'énergie par exemple sans oublier la meilleure gestion et la meilleure organisation des structures touristiques existantes (ski alpin notamment) pour améliorer leur attractivité et leur rentabilité.

A la suite de diverses questions posées par les participants il est répondu :

- « prendre la compétence » pour une Communauté de Communes ne signifie pas obligatoirement « gérer en direct » ; une délégation peut être mise en place sous forme de Syndicat ou de Régie, le choix est fait en fonction de la compétence et du coût.
- dans la CCCC les décisions sont prises à la majorité ; dans la plupart de cas les décisions sont prises avec 80 à 85% des voix.
- la prise de compétence par la CCCC transfère certaines fonctions des Communes vers cette structure (gestion de l'eau potable à partir de 2020, collecte des ordures ménagères dès l'origine,...etc.)

Relations communes / CCCC : Cette nouvelle organisation entraîne une totale modification des pratiques habituelles, du stade interventions-dépannages souvent assurés par les élus et les habitants des très petites communes n'ayant pas de personnel, on se retrouve dans le cadre juridique stricte du Droit social appliqué aux salariés de la CCCC et à ceux des Régies ou des Syndicats intervenants pour la CCCC.

La prise de compétence de par l'évolution des exigences techniques et administratives impose de recruter des personnels de plus en plus qualifiés techniquement et administrativement pour éviter les contentieux pour non respect des procédures administratives.

La gestion communale de par l'évolution de la société demande de plus en plus de compétences techniques et administratives ; cette évolution, par le transfert de compétences, se répercute en partie sur la Communauté de Communes faisant ainsi de la gestion du personnel une préoccupation majeure de la Présidence.

Social. Dans le domaine du social, Brigitte Bienassis évoque la réflexion autour des équipements existants qui pourraient avoir une vocation intercommunale du type le centre social de St Laurent du Pont..

A la suite de ces questions plus centrées sur le fonctionnement de la CCCC s'ouvrent une série d'interrogations plus orientées vers la prospective.

Développement durable et énergie : Dans le contexte actuel la CCCC peut-elle être un facteur d'orientation des communes et de leurs habitants vers le développement durable (culture biologique, économie d'énergie, nouvelles technologies, filière bois...etc.) ?

Brigitte Bienassis rappelle l'intérêt et la présence de la Municipalité sur ces questions. Elle rappelle que l'AADEC organise le festival annuel Cultur'Eco et plus précisément le prochain, le 4°, sur le thème « le changement climatique...point de départ d'une nouvelle économie ».

A la suite de plusieurs échanges, à titre d'exemple pour appuyer son propos, Brigitte Bienassis développe l'idée de création d'une structure productrice d'énergie renouvelable par le territoire et pour le territoire dans un circuit économique de production et de vente autonome au service du territoire pour éviter que des investisseurs extérieurs viennent tirer partie financièrement des ressources du territoire. Donc pourquoi ne pas le faire nous-mêmes ? Ca serait une ressource financière importante.

En citant l'exemple des microcentrales Brigitte Bienassis montre que l'une des difficultés majeure consiste à concilier la recherche de production d'énergie la plus écologique possible tout en conservant la performance environnementale (microcentrales et respect des cours d'eau, éolien et paysage).

Ces échanges entre les participants amène Monsieur le Président de la CCCC, Denis Séjourné, à préciser que la CCCC s'est dotée d'une vice présidence à l'énergie, confiée à Brigitte Bienassis.

Une autre question pouvant relever du prospectif est celle de la fiscalité.

Quels sont les rapports entre la fiscalité communale et celle de la Communauté de Communes, comment ces rapports vont-ils évoluer ?

La réponse de Brigitte Bienassis porte sur la fiscalité des particuliers et sur la fiscalité des entreprises.

- Fiscalité des entreprises : lors de la création de la CCCC, les élus ont fait le choix d'une fiscalité professionnelle unique perçue par la CCCC alors que précédemment, cette fiscalité était perçue par les communes. Pour compenser ce manque à gagner des communes, la CCCC verse à chacune le montant de leurs recettes (valeur 2013) déduction faite des dépenses transférées à la CCCC (ex : entretien des chemins de randonnées, dotation aux offices du tourisme, consultance architecturale ...).
- Fiscalité des particuliers : la CCCC et les communes prélèvent les taxes foncières et d'habitation. La mise en place du projet de territoire générera probablement des modifications dans la répartition des compétences entre la CCCC et les communes. Ces transferts de compétences s'accompagneront d'un transfert de recettes et charges qui pourrait s'équilibrer soit par les taux d'imposition intercommunaux et communaux (à travers un pacte fiscal), soit par un transfert de charge entre budgets communaux et intercommunal.

En final et en complément d'échanges informels Denis Séjourné indique que la dépense en personnel de la CCCC est de deux personnes pour 1000 habitants, taux bien plus faible que la moyenne des communautés de communes de taille équivalente.

Tourisme : Parmi les évolutions, la loi NOTRe impose le regroupement des 4 offices du tourisme de notre territoire en un seul au niveau CCCC. Cela permettra d'assurer dans une meilleure cohérence le développement touristique de notre territoire de Chartreuse.

## 2. Actualités

A partir du document « Actualités- Automne 2016 » remis aux participants le groupe s'exprime sur l'aménagement des écluses pour les véhicules ; plusieurs avis positifs et négatifs sont exprimés, le plus pertinent étant celui de la contrainte provoquée pour le déneigement.

Il est rappelé que ces équipements sont nécessaires pour assurer la sécurité dans la traversée du Bourg ; ces équipements provisoires constituent un test pour recueillir les avis de tous les habitants avant leurs implantations définitives.

Les autres sujets d'information n'amènent pas de réaction particulière.

## 3. Questions diverses

- a) Caméras thermiques, revoir le compte rendu du Conseil de Hameaux précédent (prêt par l'ASDER avec interprétation des résultats).
- b) Croisement en pied des Courriers : le CD73 va installer des panneaux de croisement et raser le talus dans la mesure du possible.
- c) Aménagement de la place devant la mairie / Halle : ce sujet n'a pas été encore travaillé car il s'agira de la 4<sup>e</sup> tranche de travaux sur l'aménagement de la traversée du bourg.

- d) Parking des Courriers : apparemment il y a de plus en plus d'utilisateurs (résidents et touristes) comment envisager l'avenir ? le revêtement en tout-venant a été dégradé suite aux fortes pluies de juin, ce qui rend son accès peu commode : Les agents communaux l'ont aplani au mieux. Il n'est pas prévu de revêtement en enrobé.
- e) Entretien des bords de rivières, l'entretien des rives est à la charge des propriétaires riverains ; les débris d'égavage ne doivent pas être jetés dans les cours d'eau, ils doivent être évacués ou compostés sur place.
- f) Eau potable des Courriers / Pont du Lac et Teppaz : le nouveau raccordement à la source de la Plagne est pour bientôt.
- g) Bassin des Courriers : en période de baisse de la ressource en eau, particulièrement en période estivale l'eau des bassins est coupée occasionnant une gêne pour les randonneurs et obligeant les habitants de les approvisionner en eau. Les coupures d'eau des bassins ne dépendent pas de la Mairie, elles sont faites par le SIAEP du Thiers gérant du réseau d'eau potable à partir des arrêtés préfectoraux. Les riverains qui constatent ces fermetures peuvent le signaler à l'office du tourisme qui pourra en informer les accompagnateurs de randonnées et les touristes.
- h) Accueil des migrants, l'accueil se fera en fonction des demandes et des logements disponibles ; pour l'instant la commune a mis à disposition un logement, d'autres communes ou particuliers pourraient engager la même démarche ; la durée de l'accueil dépend de la durée des formalités administratives pour qu'ils puissent obtenir un statut légal qui leur permettra de travailler ; une réunion publique d'information organisée par la CCCC se tiendra le Vendredi 7 Octobre 2016 à Saint Laurent du Pont (voir invitation remise en séance).
- i) Assainissement : l'assainissement collectif n'est pas envisageable aux Courriers car l'investissement serait trop important au regard des subventions (fonction du nombre de raccordement), cela aurait des répercussions inacceptables sur le montant de la redevance d'assainissement. Pour l'assainissement non collectif, contacter Florence Laurendon du SPANC de la CCCC.

.....  
La séance est levée à 17h15  
.....

Prochain conseil de Hameaux chez Guillaume QUERON au hameau des Courriers

**Suggestion de thème** : le PLUi ou la transition énergétique

**Samedi 8 avril 2017 à 14h30**

## Projet de territoire – Stratégie

### Enjeu n°1 – L'identité du territoire, Un territoire de coopération(s)

#### → Ambition 1 : Créer un territoire d'accueil, fluide et ouvert

- Construire un maillage complet pour les liaisons internes, tout en recherchant à diversifier les modes de déplacement
- Poursuivre l'équipement du territoire en moyens de communication efficaces (téléphonie, Internet, haut et très haut débit) sur l'ensemble du territoire
- Travailler sur les complémentarités internes au territoire (urbain / rural ; montagne / vallée ... ; implantation équilibrée des équipements, des services)
- Construire une architecture de pôles de vie / d'activité (« les polarités ») pour répondre aux besoins des différents bassins de vie
- Rénover et renforcer les structures et équipements (culturels, sportifs...)
- Maintenir une structure commerciale de proximité

#### → Ambition 2 : Se faire connaître et reconnaître et développer les partenariats à l'extérieur

- Développer des lieux / des instances de partenariat institutionnels (espace d'échanges et de dialogue entre la CC Cœur de Chartreuse et ses territoires voisins institutionnels)
- Mettre en avant le territoire, ses produits, ses initiatives (culturelles, etc.) par la valorisation qu'il apporte aux territoires voisins (cadre de vie, « poumon vert »...) = principe de réciprocité

- Faire du « lobbying » Chartreuse à l'extérieur
- Renforcer le co-développement par des projets communs (touristiques, culturels, sportifs, économiques – plates-formes économiques ...; expérimentations sur des démarches innovantes...) avec les territoires voisins pour notamment renforcer les relations commerciales (ex : développement des circuits courts)
- Développer des partenariats (santé, déchets, enseignements, équipements...) sur des sujets où le territoire n'a pas une échelle suffisante pour travailler seul
- Organiser les mobilités

#### → Ambition 3 : Créer/renforcer notre identité territoriale

- Conforter l'image du territoire en développant la marque Chartreuse, en lien notamment avec les socio-professionnels (image, attractivité ... bois, économie, tourisme...)
- Développer la communication interne (via médias, Internet ...) pour favoriser la connaissance au sein du territoire
- Inciter la population locale et les touristes à s'approprier et à s'investir dans la vie locale

## Projet de territoire – Stratégie

### Enjeu n°2 – La consolidation des spécificités économiques

#### → Ambition 1 : Renforcer la capacité d'innovation et de réactivité du territoire

- Valoriser économiquement les ressources humaines et naturelles (dont énergétiques) de la Chartreuse pour innover
- Développer une veille économique par rapport aux évolutions de l'économie (entreprises, nouveaux produits, offres...)
- Disposer d'une capacité d'adaptation (offre d'accueil foncière, immobilière...) pour saisir des opportunités
- Développer des nouvelles formes de travail (via des réseaux performants) : espace de travail partagé, « grappe d'entreprises », regroupements d'acteurs...
- Promouvoir les formes de financement participatif (épargne locale...)
- Bâtir un pôle de référence en formation en lien avec une (ou des) spécificité(s) du territoire
- Réfléchir aux besoins locaux de formation (entreprises, demandeur d'emplois) et proposer des formations adaptées

#### → Ambition 2 : Inscrire le développement économique dans les logiques de réseaux de territoire à l'échelle de la 4C et avec les territoires voisins (de proximité, voire plus lointains)

- Favoriser la transversalité et les échanges au sein et entre les secteurs d'activités
- Favoriser les démarches de mutualisation entre les entreprises
- Développer des outils pour la création d'entreprises (services communs, pépinière de l'entreprise, maison de l'entreprise...)

#### → Ambition 3 : Valoriser, s'approprier, communiquer autour des atouts et de l'identité du territoire pour créer de l'attractivité

- Définir une stratégie de marketing territorial
- Mettre en valeur les savoir-faire / le potentiel (ressources humaines, activités économiques...)
- Mettre en réseau l'ensemble des acteurs économiques afin de valoriser les ressources du territoire

#### → Ambition 4 : Créer et promouvoir une offre touristique dynamique et rayonnante

- Avoir une offre touristique 4 saisons
- Diversifier l'offre de tourisme d'hiver
- Diversifier les animations et les activités touristiques (dont l'agrotourisme, le petit patrimoine, l'histoire du territoire dans toutes ses facettes, dont le patrimoine spirituel...), tout en préservant les équilibres naturels existants (valeur ajoutée touristique paysagère) et en s'appuyant si possible sur les capacités locales (habitants...)
- Pérenniser, structurer et faire émerger les (des) pôles touristiques du territoire (« les locomotives touristiques ») : mise en réseau, déclinaison...
- Développer les capacités (qualité – montée en gamme - et quantité) d'hébergements touristiques
- Considérer la « culture » comme un des piliers concourant à l'activité économique du tourisme
- Promouvoir l'animation touristique et la Chartreuse
- Professionnaliser l'accueil touristique

## Projet de territoire – Stratégie

### Enjeu n°3 – La préservation et la valorisation des ressources naturelles locales

#### → Ambition 1 : Préserver la qualité de vie et le maintien des paysages

- Intégrer sur une longue période l'impact de l'activité humaine sur les paysages (respect de la continuité des paysages)
- Avoir une politique paysagère sur l'ensemble du territoire (actions de recensement des secteurs, actions de réglementation – rappel des obligations d'entretiens - ...)
- Sensibiliser les acteurs à l'impact de leurs actions sur les paysages
- Exploiter le relief montagne (préservation des paysages...)
- Favoriser le pastoralisme pour entretenir les paysages

#### → Ambition 2 : Promouvoir et encourager les activités économiques liées aux ressources naturelles locales

- Travailler sur les dispositifs de circuits courts agricoles et les intensifier
- Valoriser l'orientation vers une agriculture biologique et/ou raisonnée
- Préserver et valoriser les filières agro-alimentaires
- Avoir une réflexion stratégique globale autour de la filière bois (caractère « multifonctionnel » de la forêt, compétitivité des produits bois locaux)

#### → Ambition 3 : Accompagner les politiques de gestion des espaces et des ressources (stratégie foncière à l'échelle du territoire)

- Mettre l'eau au cœur de la stratégie territoriale environnementale (maîtrise de l'eau tout en la partageant, vision globale de la gestion de l'eau, préservation de la qualité de l'eau...)

- Maîtriser l'urbanisation « sans l'étouffer » (notamment en matière de développement économique)
- Penser l'urbanisation à l'échelle du Cœur de Chartreuse
- Conserver le caractère « traditionnel » Chartreuse : définition de règles architecturales et énergétiques pour les rénovations et réhabilitations de bâtiments
- Organiser les conditions d'une agriculture pérenne et compétitive : le foncier agricole, les acteurs, les modes d'exploitation, la place du pastoralisme ...
- Définir une stratégie du foncier forestier

#### → Ambition 4 : Mettre en œuvre une stratégie globale de transition énergétique

- Etre acteur sur le programme TEPOS porté par le Pnr de Chartreuse
- Etre dans l'exemplarité énergétique (collectivités locales...)
- Mettre en place une démarche globale autour des économies d'énergies (habitat durable, sensibilisation de la population...)
- Favoriser la mise aux normes des logements par rapport à la question énergétique
- Développer des modes de production d'énergies renouvelables (solaire, géothermie, bois énergie, énergie hydraulique, éoliens...) collectifs et individuels
- Doter le territoire d'équipements nécessaires au développement de véhicules (ou autres) électriques
- Identifier les besoins des habitants en terme de mobilité
- Limiter les déplacements des habitants vers l'extérieur en valorisant / rendant attractif les services et produits locaux

## Projet de territoire – Stratégie

### Enjeu n°4 – Le bien-être pour tous

#### → Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire par la structuration, le développement et le maillage de l'offre de services

- Améliorer les réseaux numériques dans les communes
- Accompagner tous les publics sur l'accessibilité au numérique
- Développer des moyens de transports alternatifs pour sortir du territoire (transports en commun adaptés, covoiturage...)
- Définir une politique de mobilité interne au territoire (modes doux...)
- Maintenir le commerce de proximité
- Soutenir les initiatives culturelles
- Renforcer la diversification des formes de logements (semi-collectif, habitat partagé...)
- Préserver la mixité sociale dans les programmes d'habitat
- Favoriser le parcours résidentiel des ménages (dont l'accès au logement pour les jeunes)
- Renforcer l'offre de logements sociaux sur le territoire (avec une question d'équilibre territorial)
- Optimiser l'habitat existant (utilisation / accès à des logements privés non utilisés ou sous-utilisés)

#### → Ambition 2 : Assurer un égal accès de tous aux services par des accompagnements dédiés

- Avoir une vision globale des besoins « sociaux » de l'ensemble des bassins de vie du territoire
- Travailler sur « l'accessibilité » de l'offre de soins (accès aux soins pour les jeunes, répartition géographique des professionnels de

- santé, l'accès aux services de garde et d'urgence sur le territoire, diversité des praticiens, déplacements...)
- Définir une politique « claire » en matière de développement des services de proximité à destination de tous les publics (petite-enfance, enfance...; séniors)
  - Mettre en place des instances de concertation et de coordination thématique, notamment pour faciliter la mutualisation
  - Maintenir les services publics et faciliter l'accès aux services des différents publics

#### → Ambition 3 : Promouvoir l'implication des habitants dans les politiques publiques par la conception de nouvelles modalités d'expression et d'association des citoyens

- Réfléchir et renforcer les processus participatifs locaux
- Créer un Conseil économique, social et culturel local (cf. Conseil de développement)

#### → Ambition 4 : Accompagner et soutenir les initiatives des associations du territoire

- Soutenir et consolider le tissu associatif (aides financières, mise à disposition de locaux, logistique...) dans un cadre défini et pérenne (visibilité à moyen terme pour les structures – convention pluri-annuelle - ...)
- Favoriser la mise en réseau des acteurs associatifs pour améliorer l'offre en développant un « pôle de coopération associatif » (démarches de mutualisation d'outils communs, locaux, véhicules...)